



Lorsque le notaire est mandaté pour vendre un bien de ses clients, l'honoraire de négociation est calculé de la façon suivante :

TARIF MAXIMUM - NEGOCIATION IMMOBILIERE

PALIER - Prix de vente	TARIF
De 0 à 100.000 €	6% TTC du prix net vendeur Avec un minimum de 3.500 € TTC
De 100.000 € à 200.000 €	4%TTC du prix net vendeur
Au-dessus de 200.000 €	3% TTC du prix net vendeur

EXEMPLE D'UN BIEN IMMOBILIER A VENDRE AU PRIX DE 300.000,00 € NET VENDEUR

Premier palier : 100.000,00 € à 6% = 6.000,00 € TTC

Deuxième palier : 100.000,00 € à 4% + 4.000,00 € TTC

Troisième palier : 100.000,00 € à 3% + 3.000,00 € TTC

Soit un total d'honoraires de négociation dus par l'acquéreur = 13.000,00 € TTC

TARIF - ESTIMATION IMMOBILIERE

Types de bien	TARIF
Appartement	250,00 € TTC
Maison	300,00 € TTC
Autres	Sur devis

Cette prestation est offerte en cas de signature d'un mandat de vente avec l'étude LDVL NOTAIRES & ASSOCIES.